

Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune Aby (Côte d'Ivoire) 1935-1982

François VERDEAUX

Anthropologue ORSTOM, 213 rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10

RÉSUMÉ

Début 1982 la pêche est fermée en lagune Aby (Côte d'Ivoire) en raison d'une chute brutale de la production les deux années précédentes. Ce phénomène de surexploitation est la résultante ponctuelle de tendances à plus long terme. Nous soulignons dans ce texte le rôle central joué par les transformations sociologiques dans l'évolution de la pêcherie au cours des cinquante dernières années. Globalement la période est marquée par le passage de patrimoines collectifs (forêt pour l'agriculture, lagune et ressource pour la pêche) en moyens de productions individuellement appropriables. La transposition en lagune de l'économie extensive de plantation induit une compétition sur la ressource entre deux catégories d'engin dont la surexploitation est la conséquence. La comparaison entre l'ancien mode d'exploitation et cette dilapidation finale de la ressource foncière amène à se demander comment un tel système de gestion peut disparaître aussi complètement. La réponse semble résider dans le réexamen de la nature de ces « systèmes de gestion ». Parties intégrantes de dispositifs de pouvoir plus généraux, ils signifiaient autant qu'ils assuraient la reproduction d'un ordre social; préservation et abondance de la ressource étaient simultanément la condition et la preuve de sa légitimité.

MOTS-CLÉ : Appropriation — Gestion — Rapports sociaux — Représentations —
Compétition foncière.

ABSTRACT

Genealogy of an overfishing process : Aby lagoon (Ivory Coast) 1935-1982

Early 1982 fishing was forbidden on Aby lagoon (Ivory Coast) because the production fell down very quickly during the last two years. This overfishing process is the ponctual consequence of longer term trends. In this document we emphasize the main role played by sociological evolution in the changing of these fisheries for the last fifty years. The period is characterized by collective patrimonies (forest for agriculture, lagoon for fishing) turning to individually appropriated means of production. The application to the lagoon, of the extensive plantation development leads to a competition between two types of gears, the consequence of which is the overfishing process. The comparison between the former exploitation system and this final misappropriation of resources leads us to wonder how such a traditional management system can disappear. The answer seems to lie in a reconsideration of the traditional systems. As part of a more general political structure, they both meant and sécured the reproduction of a social order; its legitimacy depending on the preservation and abundance of the resource.

KEY WORDS : Appropriation — Management — Social relations — Representations —
Competition for resources.

Le mode de contrôle de l'espace et de l'exploitation halieutique lagunaires des Éotile tel que reconstitué ci-dessus par Cl.-H. PERROT concerne de façon certaine le XIX^e siècle. Le Père LOYER en décrit en outre certains éléments, cent ans plus tôt. Au début de la décennie quatre-vingt, il était bien difficile d'en repérer les traces si ce n'est, en creux dans certains discours convenus et très minoritaires en apparence, sur le non-respect par les générations présentes des anciennes règles et interdits. Tout se perd en effet; jusqu'au poisson dont le principal stock exploité, l'éthmalose (*Ethmalosa fimbriata*) s'effondre une première fois en 1980-81, les captures totales tombant de plus de 8 000 t en 1979 à 540 t en 1981 (1). Les pêcheurs s'en remettent alors spontanément aux chercheurs (2) et aux autorités pour concevoir et appliquer des mesures d'urgence. La première à caractère conservatoire, consiste, avec l'accord des intéressés, à fermer totalement la pêche à la senne pour une période de six mois, début 1982.

Ce recours au savoir « blanc » et au pouvoir central de la part des descendants de première génération, de ces « maîtres de la lagune » présentés précédemment, manifeste un complet renversement du rapport de la société locale au milieu. Non seulement elle ne maîtrise plus la situation mais en s'en remettant à des instances supra-locales elle procède implicitement à un transfert de compétence et, par conséquent, de pouvoir. Ce dernier ne tarde pas à se traduire, outre l'interdiction provisoire sus-mentionnée, par l'établissement d'un système de licences de pêche : en d'autres termes, l'accès à l'activité, du moins à certaines de ses formes, est soumis au contrôle et à l'autorisation de l'État. Ainsi, la boucle est bouclée. Au moins symboliquement, et à travers ses conséquences, la surexploitation de 1980-81 (3) semble clore une époque ou plus précisément constituer le point d'achèvement logique d'un processus de désappropriation. En qualifiant de la sorte ce qui s'est passé entre l'époque du contrôle éotile sur la lagune et les événements récents, il s'agit de définir l'objet et le champ d'étude ouverts par ce type d'évolution fréquent au moins en Afrique de l'Ouest et auquel le présent article est une contribution.

Le rapprochement, pour ne pas dire le télescopage entre deux ères, de prime abord si opposées, de l'histoire de la pêche lagunaire ainsi que la comparaison avec les modifications intervenues pendant la même période sur la lagune Ébrié voisine (4) font ressortir des constantes entre époques et lieux différents qui éclairent la nature de ces modes de contrôle du milieu. Quelle que soit, par ailleurs, la façon de les qualifier, ils sont toujours et avant tout des composantes de dispositifs de pouvoir (c'est-à-dire politiques) plus larges qui les englobent et hors desquels leurs *transformations* sont difficilement compréhensibles. Parler à propos de certains d'entre eux de *systèmes de gestion traditionnels* (de la ressource) est donc un abus de langage; plus précisément, relève d'une vision réductrice de la réalité. Certes, nombre de dispositions concrètes de ces systèmes s'appuient sur une connaissance écologique fine ayant pour fonction, sinon pour intention, de préserver les stocks mais il s'agit là de caractères seconds voire d'effets induits comme le suggère l'analyse du cas considéré. Au cours des quarante dernières années, les mesures de régulation s'y estompent ou disparaissent au fur et à mesure d'ajustements techniques commandés par la gestion, pour garder cette image, de nouveaux rapports sociaux. Ces derniers se nouent certes autour de l'accès au milieu et de l'allocation de la ressource mais ils sont surtout fonction des modifications du contexte global après la Seconde Guerre mondiale : essor de l'économie marchande et, simultanément montée en puissance de l'État qui s'en fait le grand ordonnateur.

La synergie qui s'instaure entre conditions économiques et politiques globales et systèmes sociaux locaux induit des transformations du mode d'exploitation lagunaire qui rendent caduc l'ancien mode d'appropriation. En revanche, sa non-adaptation et l'absence quasi totale de principes et pratiques de régulation collective, qui caractérise la période, pose question. Quelle est la

nature d'une telle fonction? Apparemment centrale, tant dans le système antérieur que dans la théorie moderne de gestion des pêches, elle disparaît purement et simplement pendant près de quarante ans pour ressurgir, mais en creux, lorsque les effets de son absence se chargent d'en rappeler la nécessité. Avant d'aborder directement la question, il convient de dresser un tableau d'ensemble des transformations opérées au cours de la période retenue : reconstitution qui passe, dans un premier temps, par celle de leurs étapes techniques. Les engins de pêche ont en effet la particularité d'être simultanément des facteurs de production et les moyens d'appropriation d'une ressource indivise. Toute modification les concernant constitue un changement, au moins des modalités, si ce n'est de la réalité du partage foncier.

Dans un second temps on s'attache à restituer les dynamiques socio-historiques spécifiques qui sous-tendent ces transformations.

La double sollicitation finale de l'État et d'un prophète pour traiter et interpréter impasse et désordre réintroduit en dernier lieu, la question, non résolue par ce qui précède, de la disparition de toute mesure de contrôle et de régulation. A une capacité d'adaptation sociale et technique jamais démentie fait pendant une impuissance, tout aussi constante à repenser le rapport à un milieu tombé dans le « domaine public ».

L'ENCHAÎNEMENT DES TRANSFORMATIONS TECHNIQUES : UNE SPIRALE DE LONGUE DURÉE TENDANT AU BLOCAGE FONCIER (1935-1982)

Lorsque débutent les enquêtes, trois ans avant l'épisode de l'arrêt provisoire de l'activité (1982), la pêcherie présente une morphologie en complète opposition avec celle qui a prévalu, comme on va le voir, jusqu'à la période charnière constituée par la Seconde Guerre mondiale. A l'exception des nasses et bois creux, dont il n'est plus fait usage que dans de rares établissements orientaux, les techniques variées décrites précédemment ont toutes disparu. Le mode d'exploitation est dominé par deux types d'engin, les sennes de plage et les filets tournants qui n'existaient pas, tout au moins sous cette forme, à la grande époque des *atere*, pièges-barrages (cf. l'article de Cl.-H. PERROT, p. 177), et autres pièges territorialisés. Ils ont pour caractéristiques communes d'être des engins de type actif de grande taille nécessitant un maniement collectif, un maillage faible de l'ordre de 14 mm et des espèces cibles constituées principalement de petits pélagiques (*Elops lacerta* et *Ethmalosa fimbriata*). Ils diffèrent, nous y reviendrons, par leurs modes et lieux de mise en œuvre et leur degré de mobilité. En 1979 les 92 engins recensés, tous types confondus, regroupaient plus de 70 % des quelque 11 000 t débarquées lesquelles étaient composées à plus de 80 % d'ethmaloses. Sur ce point également le contraste avec l'époque antérieure est total. A la diversité des espèces citées par les Éotile s'oppose une quasi-monoproduction. Les *eoubé* (ethmaloses) qui forment désormais l'essentiel des captures ne sont même pas mentionnées dans les espèces autrefois pêchées. A l'inverse, les démersaux et autres espèces de grande taille qui constituent les prises « mémorables » des anciens pêcheurs sont, en cette fin de période, en faible proportion des débarquements.

On aurait donc affaire à une opposition corrélatrice du mode d'exploitation et des espèces exploitées entre les deux époques. Elle suggère, en première analyse, l'hypothèse d'une mutation qui se serait produite dans le milieu (modification de la composition spécifique) et à laquelle se seraient adaptés les pêcheurs. Interprétation également en filigrane des discours généraux dominants, aussi bien dans les années cinquante qu'actuellement, qui font remonter l'abandon des

TABLEAU I
Évolution technique

	AVANT 1910	1910-1914	1935	1950-1960	1967	1970-1975	1979-1982
Senes tournantes Longueur Maille Chute						400 à 650 m 14 mm 15 à 20 m + moteurs	500 à 650 m 14 mm 15 à 20 m + moteurs
Syndicat Longueur Maille Chute				100 à 150 m 20 à 25 mm 10 m	250 à 300 m 14 mm 15 m	400 à 500 m 14 mm ?	400 à 500 m 14 mm 12 m
Senne de Plage (A/I) Longueur Maille Chute		60 m 50 mm 1,50 m	150 m 40 mm 2 m	300 à 600 m 40 puis 25 mm 4,50 m	800 à 1000 m 14 mm 6 à 12 m	800 à 1200 m 14 mm 12 m	800 à 1200 m 14 mm 12 m
Pêcheries fixes	++ Saisons des pluies		Abandon progressif		Disparues		
Engins individuels	+ Saison sèche		++ Toutes saisons		+ Filets à sardine		

pêcheries fixes *atere* et plus généralement les problèmes de la pêche, à l'ouverture accidentelle de la passe d'Assinie en 1942. Celle-ci, en mettant en communication permanente la lagune et la mer aurait profondément modifié les équilibres écologiques de la première.

La succession, dans le temps de phases techniques qui font apparaître la « mutation » en question comme la résultante d'un processus cumulatif, infirme cette hypothèse d'un déterminisme naturel mécanique. Même si elles s'y déroulent pour l'essentiel, les transformations du rapport au milieu commencent à se manifester antérieurement à la période considérée ; 1942 est en définitive une date plus symbolique que fatidique.

Le corpus d'information sur lesquels nous sommes amenés à travailler provient principalement de sources orales ou de notations incidentes tirées d'ouvrages dont le propos central est autre. Les premières informations sinon objectives, du moins chiffrées, datent de 1967 puis sont issues des enquêtes menées par le Centre de Recherche océanographique d'Abidjan (CRO) à partir de 1978-79. Là encore pourtant, la représentativité de ces données est influencée par les objectifs de ceux qui les élaborent, en particulier par la nécessité immédiate de rendre compte de l'effondrement du stock d'ethmaloses sur l'exploitation récente duquel se concentrent tout naturellement les investigations. La présente tentative de généalogie du phénomène, conduite parallèlement à ces recherches, relève d'un autre parti-pris. Elle inverse la perspective en replaçant l'événement dans un processus de longue durée et en privilégiant la (ou les) logique(s) sociale(s) qui y sont à l'œuvre. *A priori* hétérogènes quant à leur valeur et à leur nature, les informations et données utilisées font ici l'objet d'une présentation critique.

Chronologie des étapes techniques

Le tableau I résume la succession des adoptions, abandons et modifications techniques des engins de pêche qui ont lieu principalement mais non exclusivement à partir de la période d'après-guerre. Auparavant, soit pendant presque toute la première moitié du siècle, on assiste à l'adoption d'un seul engin collectif nouveau qui semble, dans un premier temps, cohabiter avec les techniques de piégeage anciennes. Le filet *ali* est introduit par des pêcheurs nzima en lagune Aby peu avant la Première Guerre. Les versions recueillies ne divergent que sur le nom de l'introducteur (5). Sans commune mesure avec les sennes de plage actuelles qui en constituent en quelque sorte la descendance, c'est déjà un engin actif, ne connaissant en outre d'autre limitation temporelle à son utilisation que les intempéries. Filet en fibres végétales, de petite taille, à faible chute et fort maillage, il est, à l'origine manœuvré par deux hommes. La pêche est pratiquée à proximité de la rive ou sur un haut-fond par encercllement d'une portion d'eau. Après que le cercle a été resserré l'un des deux hommes y plonge et attrape le poisson à la main ou à l'aide d'un petit haveneau.

L'ancêtre des sennes ne diffère donc pas fondamentalement des techniques de pêche de bordure pratiquées à l'aide de filets, en saison sèche, par les Éotile. Incidemment, son utilisation originelle comme filet encerclant pourrait expliquer pourquoi, de nos jours le nom de *ali* est donné, selon l'ethnie et la région, tantôt à certaines sennes tournantes, tantôt aux sennes de plage. Des différences de conditions et de lieux d'utilisation ont pu entraîner cette évolution divergente.

La véritable cohabitation sur les mêmes zones de pêche, avec les pièges fixes ne commence qu'au milieu des années trente. Auparavant le filet, employé exclusivement par les Nzima, est cantonné aux lagunes Tendo et Ehy. Il est donc absent de la lagune Aby proprement dite jusqu'à ce que « les campements de pêche Agni de Samporasso [soient] ouverts aux Apoloniens [Nzima] en 1935 » (6). Forcé, spontané ou intéressé, cet accueil d'étrangers, au moins pour la

partie nord de la lagune, est confirmé aux mêmes dates pour Eplemlan (7). Ce village fait en effet remonter l'abandon de ses pêcheries *atere* aux environs de 1938 en invoquant, entre autres raisons, l'arrivée du filet *ali*, qui, plus rentable car d'emploi plurisaisonnier, se substitue localement aux pièges fixes. Entre temps les dimensions d'*ali* ont doublé passant de 60 à 150 mètres de long tandis que son maillage diminuait de 50 mm à 35 mm-40 mm. Le filet ne subit d'autres transformations, jusqu'au milieu des années cinquante, que cet allongement progressif qui le transforme en senne de plage. Si son aire d'expansion couvre désormais l'ensemble du complexe lagunaire, son adoption par les riverains de la lagune Aby semble avoir été plus sélective, n'intervenant qu'en substitution aux *atere* qui, au moins dans le sud, se maintiennent pendant encore quelque quinze années.

Contenant les prémisses des transformations futures, cette période de l'entre-deux-guerres se caractérise par la juxtaposition de deux modes d'exploitation, déjà concurrents, qui s'avèreront incompatibles au cours de la décennie cinquante.

Il serait tentant de les qualifier respectivement d'Éotile et de Nzima dans la mesure où ils s'identifient presque exclusivement à l'un et l'autre groupe. Pourtant, on vient d'en voir un exemple, le comportement Éotile n'est pas resté longtemps monolithique dès lors qu'une alternative se présentait. Par ailleurs les caractéristiques sociologiques des unités de pêche migrantes — un propriétaire et des manœuvres opérant hors du contrôle de leur communauté d'origine — excluent une stratégie à proprement parler *nzima* sur la lagune. Elles traduisent plutôt la plus grande précocité de ce groupe pour ce qui est de l'extension à la production halieutique lagunaire de rapports sociaux (salarial ou quasi-salarial), jusque-là circonscrits au secteur moderne (plantations comprises). Plus fondamentalement l'opposition d'apparence technique entre les deux groupes est celle de deux modes tendanciellement antagonistes de partage foncier de la ressource : d'un côté une gestion patrimoniale du milieu par des entités lignagères ou/et villageoises qui consiste à contingerer sévèrement l'effort de pêche en pratiquant une sorte d'assolement saisonnier résultant de la combinaison d'une batterie de limitations, tant spatiales que temporelles, à l'accès à la ressource (8) ; de l'autre des unités de production permanentes, constituées autour de moyens de pêche privés — par opposition au caractère communautaire des emplacements de pêcherie et de leur mise en œuvre — qui, non tenues à d'autres cycles sociaux d'activité que ceux, quotidiens, de la production, pêchent uniformément pendant la plus grande partie de l'année.

A cette opposition d'ordre socio-culturelle qui semble se traduire dès la fin des années trente par des écarts de rendement annuel entre les deux catégories d'engin, s'ajoutent des capacités techniques différentielles de réponse à la dynamique de compétition foncière ainsi créée. Alors que les filets *ali* ne cessent d'augmenter leur capacité unitaire de prélèvement, s'étendent géographiquement et croissent en nombre, les pêcheries fixes *atere* et *nono*, autre forme de pêcherie fixe (cf. l'article de Cl.-H. PERROT), sont contraintes par une triple limitation à leur effort : pour des raisons physiques elles ne peuvent moduler de façon significative leur capacité unitaire de capture ; le nombre d'emplacements propices à ces activités est limité ; enfin elles demeurent soumises aux alternances saisonnières, tant sociales que bio-écologiques. Dès cette époque se font jour chez les Éotile des adaptations divergentes visant à contourner le déséquilibre grandissant entre les deux systèmes de production-appropriation. D'une part l'adoption, mais par une minorité, du filet *ali*, d'autre part le développement généralisé d'une pêche individuelle ou par petites unités à l'aide d'une série diversifiée de filets maillants. L'évolution est attestée pour les villages de l'ouest et du sud de la lagune qui, outre les engins décrits par Cl.-H. PERROT signalent aussi l'adoption de *n'daoubété* (filet à « machoiron blanc ») et d'*ekposè-te* (filet à carpe). Plus généralement, il semble que, de la même façon qu'en lagune Ébrié aux mêmes dates, cette

prolifération de filets maillants soit rendue possible, entre autres, par l'utilisation massive du fil de coton, importé à l'instigation des services administratifs. Contrairement aux fibres végétales dont la collecte, le transport, la préparation et le tissage exigeaient un travail long et collectif, l'emploi de ce matériau de base permet la fabrication individuelle et à moindre coût d'engins de pêche. En d'autres termes, il ouvre un accès direct à la ressource pour des catégories statutaires (les jeunes gens en particulier) jusque-là tributaires des détenteurs ou initiateurs des techniques collectives territorialisées.

L'ouverture de la passe d'Assinie en 1942 n'est donc à l'origine ni de la disparition des *atere* et *nono* ni de la dynamique de transformation du mode d'exploitation. Ses effets sur le milieu semblent en outre avoir été controversés. G. ROUGERIE note en 1950 : « L'ouverture du Grau d'Assinie en 1942 aurait, aux dires des indigènes, rendu la lagune plus poissonneuse, mais en même temps, ruiné les pêcheries fixes dont les bois sont rongés par les taretés » (9). Sept ans plus tard, il est amené à se contredire : « Malgré l'appauvrissement possible des eaux à la suite de l'ouverture du cordon littoral, la pêche est encore florissante [...] Sans parvenir à une exploitation vraiment industrielle, expression employée par certains informateurs, il est certain que sont de plus en plus abandonnées les vieilles techniques, pêche de bordigue [...] » (10). Les pêcheries *atere* sont donc encore présentes quinze ans après que l'ouverture de la passe les a « ruinées ». De plus, que s'est-il passé entre les deux dates d'observation pour que de bénéfique l'ouverture d'Assinie soit considérée comme néfaste à quelques années de distance ?

Les enquêtes récentes menées tant dans les villages éotile qu'auprès des propriétaires de sennes nzima font ressortir quatre dates repères auxquelles sont associés une série de changements marquants. 1942 : entrée des *eoubé* en lagune Aby. Aux alentours de 1950, date de l'ouverture du canal de Vridi en lagune Ébrié correspond une première diminution du maillage sur le filet *ali* dont la « poche » passe à 20-25 mm. C'est à partir de 1954 date d'inauguration du port de pêche d'Abidjan que sont signalées trois nouveautés : l'arrivée sur les marchés intérieurs de grandes quantités de poisson de mer à bas prix (sardinelles) ; la vente au port de nappes de filet prêtes à monter ; enfin, *ali* passe désormais à la maille de 20-25 mm sur tout le filet dont la longueur est alors de 300 m à 400 m.

1957 : ouverture du canal de jonction entre les lagunes Ébrié et Aby. C'est au-delà de cette date que les Éotile situent trois événements certes de nature différente mais significativement complémentaires ; l'abandon définitif des pêcheries *atere* du sud est attribué aux dégâts que leur causaient les trains de billes de bois empruntant le canal de jonction ; certains informateurs font également état d'une vente « en sorcellerie » des *eoubé* aux Éotile, par les Ébrié ; en dernier lieu un nouvel engin collectif, le filet *syndicat* fait son apparition (introduit à partir du Ghana ?) et est adopté quasi exclusivement par les ressortissants des villages éotile et par ceux d'Aby. Filet tournant utilisé en pleine eau et non plus en bordure il est d'emblée en mailles de 20-35 mm et vise essentiellement les pélagiques. Comme son nom l'indique il est mis en œuvre par des associations de pêcheurs. Celles-ci se reforment chaque année pour la saison de l'ethmalose et se dispersent par la suite (11).

À l'orée des années soixante la rupture avec le mode d'exploitation ancien semble donc consommée. Une enquête effectuée en 1967 par le Service des Pêches le confirme en même temps qu'elle indique les premières transformations et tendances de celui qui l'a remplacé. Plus aucune pêcherie fixe n'est mentionnée. Les engins individuels sont, relativement au nombre de pêcheurs recensés, peu importants ; par ailleurs, la diversité qui les caractérisait fait place, selon l'enquête, à une étroite spécialisation sur les pélagiques, les filets autres qu'*éoubété* semblant en quantité négligeable (filets à carpe, à brochet et éperviers) (12). Le trait majeur de la pêcherie réside dans la prépondérance des deux types d'engins collectifs et dans leurs évolutions parallèles.

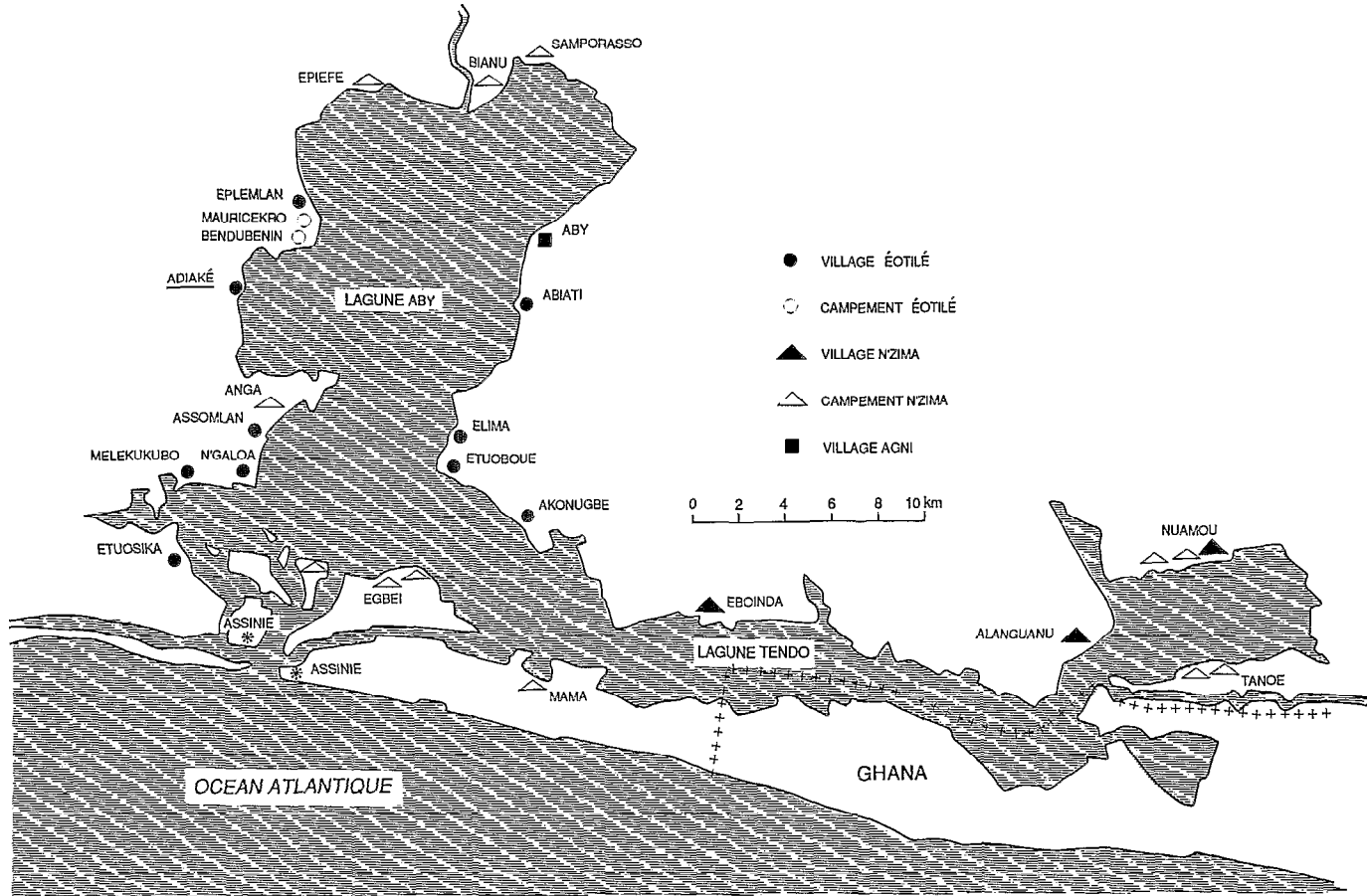


FIG. 1. — Lagune Aby : répartition des villages de pêche en 1981

TABLEAU II

ÉVOLUTION NUMÉRIQUE			
	1967	1979	1982
Sennes de plage	49	60	68
Syndicats	45	21	9
Sennes tournantes	0	11	42

Bien qu'aucune statistique de pêche ne soit fournie, il est vraisemblable que ces cent unités, regroupant près de 60 % des pêcheurs assurent dès cette époque la plus grande partie de la production. Si sur l'ensemble lagunaire le filet *ali* représente 54 % de ces unités, autour de la lagune Aby proprement dite, qui concentre 80 % de la pêche collective, il est légèrement minoritaire (40 contre 46 *syndicats*). Toujours pour le même sous-ensemble géographique, il est possédé à égalité par des Nzima et par des autochtones alors que globalement 67 % des filets *ali* appartiennent à des Nzima. A l'inverse, les *syndicats* demeurent l'exclusivité des ressortissants des villages riverains (Eotile-Agni) et sont donc implantés autour de la seule lagune Aby.

La caractéristique principale de ce mode d'exploitation réside moins dans cette répartition géo-ethnique que dans l'intensification de la pression sur les stocks sinon engendrée, du moins accentuée par la concurrence complémentarité entre les deux catégories d'engins.

Une ultime réduction du maillage (14 mm) intervenue simultanément sur les deux filets, en est l'expression la plus manifeste puisqu'elle permet de s'attaquer à un plus grand nombre de classes de taille et en particulier aux classes jeunes, les plus abondantes. Outre un effort de pêche globalement accru en raison du développement des *syndicats*, la répartition complémentaire des espaces pêchés par les deux filets — bordure et hauts-fonds pour *ali*, pleine-eau pour les *syndicats* — a contribué à maximiser les chances de capture de l'ensemble de la pêcherie. La réduction du maillage pourrait bien avoir résulté des effets sur l'abondance relative de la conjugaison de ces deux facteurs.

Dans un premier temps, la confrontation semble avoir profité aux *syndicats* dont le nombre s'est accru rapidement et dépasse celui des sennes de plage. L'avantage s'inverse par la suite pour des raisons analogues à celles ayant prévalu entre *atere* et *ali*. Les sennes de plage dont les plus grandes unités atteignent 1 000 m dès 1967 ne cessent, comme par le passé, d'augmenter leur capacité d'appropriation en jouant sur la taille mais surtout la chute du filet qui permet d'exploiter de nouvelles zones de pêche. A l'opposé, les *syndicats* dont la longueur est déjà de 250 m en 1967 ne semblent guère avoir évolué dans la suite, ne parvenant que rarement à dépasser l'association des six pêcheurs maniant un engin atteignant environ 400 m en fin de période. Cette différence d'apparence technique s'accompagne et est peut-être déterminée par une autre, d'ordre économique : contrairement au *syndicat* destiné exclusivement aux poissons pélagiques, la senne de plage peut compenser financièrement d'éventuelles baisses de rendement sur un stock en appliquant partiellement son effort sur les démersaux et autres espèces de plus grande valeur marchande. Les résultats d'exploitation permettent aux propriétaires, en réinvestissant dans le filet, de

rétablir, dans un second temps, son efficacité sur l'espèce cible principale. Compte tenu du niveau de pression sur le stock déjà atteint, ce rééquilibrage du partage foncier équivalait à un accroissement de la part relative prélevée sur le stock, qui ne peut à terme, que retentir sur l'autre catégorie d'engins. Celle-ci, faute de procéder à son tour à des réajustements techniques équivalents, risque de se voir entraînée dans la spirale de la marginalisation ; ses probabilités de capture étant inversement proportionnelles à l'augmentation de celles des concurrents.

C'est au demeurant une telle dynamique qui se développe, en deux temps, sur toute la fin de la période et qui conduit inéluctablement à un phénomène de surexploitation qualifié ici, on le comprend mieux maintenant, de blocage foncier.

Les enquêtes de 1979 constituent un instantané intermédiaire entre les deux phases. Alors que les sennes de plage sont en augmentation, passant de 54 à 60 unités malgré leur allongement, les *syndicats* qui sont en régression (21 unités contre 46 précédemment) apparaissent comme les perdants de la compétition entre les deux groupes. Les relevés de pêche effectués à cette date donnent la mesure du partage foncier qui en résulte en fin de période. Les rendements unitaires du *syndicat* sont environ quatre fois moindres par filet que ceux constatés sur les sennes de plage et la productivité du travail, autrement dit la part appropriée, produite par pêcheur y est inférieure de moitié.

Parallèlement, un nouvel engin, la senne tournante motorisée a fait son apparition sans toutefois compenser numériquement la diminution des *syndicats*. Son introduction annoncée aux alentours de 1970 par le Service des Pêches, semble avoir connu initialement un succès limité puisque près de dix ans plus tard, onze unités seulement sont recensées. Cet échec relatif semble imputable au coût élevé de l'équipement (4,5 millions de FCFA en 1979) (13) qui le rend inaccessible à la plupart des intéressés potentiels. Une opération de développement menée par des organismes d'encadrement et financiers nationaux (14) va débloquer la situation en proposant à des groupements à vocation coopérative des plans de financement. La réussite de l'opération dépasse alors les espérances et justifie même « la crainte de provoquer une surexploitation de la lagune par une multiplication des filets » (15) exprimée en cours de programme par les initiateurs institutionnels. En trois ans (1979-1982) le nombre de ces sennes est multiplié par près de quatre atteignant quarante-deux unités au moment de l'arrêt de la pêche. Cette adoption massive est à nouveau le fait des seuls Éotile et Agni d'Aby. Pour eux, ce filet se substitue, et pour certains villages terme à terme, aux *syndicats*. Tout se passe comme si l'intervention d'un *deus ex machina*, au reste encouragée, voir suscitée par des personnalités locales, avait enfin fourni l'opportunité — promptement saisie — de procéder à ce saut qualitatif auquel le *syndicat* n'avait pu donner lieu.

La motorisation de l'embarcation lui confère un rayon d'action quotidien couvrant la lagune Aby quel que soit le point de départ. Chaque unité acquiert ainsi un accès permanent au stock d'éthmalose qui lui permet, en outre, de maximiser ses chances en suivant les déplacements saisonniers d'abondance du nord au sud. Enfin, plus que l'accroissement des dimensions du filet, l'existence d'une ralingue inférieure coulissante, qui vaut au filet son surnom d'« anneau », augmente très sensiblement ses capacités de capture. En 1979 ses rendements unitaires sont équivalents à ceux des sennes de plage et la productivité par pêcheur (8 t en moyenne) y est supérieure de 80 %.

Nouveau et spectaculaire renversement de situation dans lequel il est difficile de ne pas voir une répétition des épisodes précédents dont les effets, poussés cette fois à l'extrême, ont valeur démonstrative (effondrement des captures). De la disparition des *atere* à l'expansion des sennes tournantes, chaque étape reproduit, mais en en amplifiant les conséquences, une même procédure. De marginalisation en exclusion et de transformation en saut qualitatif, la compétition qui s'instaure puis se perpétue entre des catégories techniques toujours opposées deux à deux, se révèle en fin de période, et pour ainsi dire par l'absurde, d'ordre foncier. Que

l'intensification de l'exploitation aboutisse à un degré zéro de la production, quel que soit, par ailleurs, celui de la surexploitation au sens biologique, illustre l'ambivalence de statut de la ressource dans le processus de production halieutique. La rareté ainsi créée concerne bien (aussi et surtout) le principal facteur, support, objet ou moyen de production — peu importe ici la terminologie — et équivaut à un blocage foncier d'un type particulier puisqu'il consiste en une auto-expropriation collective.

Cette démonstration par défaut de la nature foncière de la compétition entre unités de pêche est à nouveau fournie entre 1986 et 1988, années au cours desquelles le même phénomène d'effondrement des captures suivi d'un arrêt de la pêche se reproduit. Les mesures techniques envisagées par le Service des Pêches, se heurtant aux conséquences sociales de leur application, sont restées lettre morte (16). Les ajustements technico-économiques auxquels se sont livrés les pêcheurs eux-mêmes ont consisté à mieux répartir leur effort sur les deux principaux stocks (*Ethmalosa* et, plus que par le passé, *Chrisychtis s.p.p.*) (17) qui, en s'effondrant cette fois simultanément, éliminent toute hypothèse d'accident démographique, envisagée précédemment pour l'ethmalose. Le système d'exploitation a bel et bien atteint ses limites d'extensivité.

DE TRANSITION EN DÉSÉQUILIBRE : ESSAI DE PÉRIODISATION DES TRANSFORMATIONS DU RAPPORT AU MILIEU

Hormis la dernière phase d'évolution pour laquelle on dispose d'observations directes et de données chiffrées et contrôlées, la reconstitution historique que l'on vient de tenter procède d'une démarche de type archéologique; elle consiste, outre la critique interne des données, en un agencement, à bien des égards déductif, de traces fragmentaires extraites de discours (oraux ou écrits). Si la série chronologique d'indices qu'elle fournit donne des indications qualitatives et suggère des hypothèses relatives à la tendance générale de l'effort de pêche, à l'évolution des rendements et à la composition des captures, de par la nature des informations traitées elle porte essentiellement sur les transformations du rapport au milieu. Par ce terme il faut entendre la combinaison des représentations, rapports de force, et enjeux sociaux qui informent règles et pratiques d'utilisation — en l'occurrence d'exploitation — du milieu lagunaire. L'intensité et les résultats de cette exploitation, mesurés en terme d'effort de pêche, de volumes de capture et de rendements unitaires sont, quant à eux, déterminés par l'interaction entre ces facteurs sociaux (au sens large) et les potentialités de l'écosystème.

La périodisation proposée maintenant constitue donc un premier niveau d'interprétation qui privilégie les composantes anthropiques du processus ayant abouti à la crise des années 1980. Si, telle que reconstituée, l'historique de la pêcherie fait sans conteste apparaître une tendance constante à l'intensification de l'exploitation, cette dernière s'est opérée selon une succession de phases d'inégale importance.

Deux phénomènes dominants, qui s'avèrent à la fois uniques et irréversibles marquent chacun l'origine (et la fin) d'une époque. Ce sont, d'une part, le passage d'un mode d'accès contrôlé au milieu à l'accès direct à la ressource (1935-1955); d'autre part, la transition des démersaux aux pélagiques comme espèces cibles dominantes (1955-1960). Ces deux époques, d'une vingtaine d'années chacune, loin d'être statiques sont au contraire caractérisées par une série de transformations socio-techniques récurrentes qui sont la manifestation d'autant de dépassements de déséquilibres fonciers. Modifications de la saisonnalité et de la territorialité des pratiques, abandons/adoptions d'engin et augmentation des

capacités unitaires de capture se succèdent et se combinent aux deux époques pour maximiser ou rétablir des chances antérieurement entamées par l'accroissement du nombre des unités de pêche en présence. Cette fuite en avant trouve ses limites dans deux crises majeures, celle de 1955-60 et celle de 1980-82, qui d'un point de vue sociologique sont de même nature : la dynamique de compétition pour l'appropriation des ressources engendre dans les deux cas une pénurie foncière touchant simultanément toutes les catégories d'acteurs.

1935-1954. Accès direct à la ressource et intensification de l'exploitation des démersaux

Tout entière de transition, la période est caractérisée au niveau technique par la substitution du filet *ali* et des engins individuels aux pièges fixes *nono* et *atere*. Si la prolifération des engins individuels utilisant des matériaux importés commence avant 1935 (18) et si les derniers *atere* disparaissent après 1954, l'introduction du filet *ali* en lagune Aby d'une part, l'ouverture du port de pêche d'Abidjan d'autre part, constituent les bornes événementielles significatives de la période. Conditionnées par l'expansion des échanges marchands les transformations qui s'y opèrent sont avant tout d'ordre sociologique.

Leur analogie avec celles que connaît, à la même époque, la lagune Ébrié voisine souligne le caractère global de l'évolution et renvoie au contexte économique et politique des années trente (19). La division régionale du travail qui, sur cette lagune, s'était caractérisée jusque-là par la spécialisation de certains groupes dans la collecte et le commerce de produits de traite et d'autres dans la pêche lagunaire est définitivement révolue. Les maisons de commerce monopolisent les circuits commerciaux et les anciens produits d'exportation (huile, latex) ne sont plus recherchés. Les nouvelles cultures arbustives (café, cacao) que l'administration tente d'imposer restent marginales en raison du prix peu attractif des produits et de l'imposition du « travail forcé » — nom donné aux prestations de travail obligatoirement dues à l'administration par les communautés locales — qui vide les villages d'une partie de leur main-d'œuvre. La pêche, qui permet d'approvisionner centres urbains, postes administratifs et chantiers, devient au contraire une activité lucrative. Parallèlement, l'administration vient de mettre en place une organisation territoriale fondée sur les cercles et les cantons, ces derniers regroupant sous l'autorité d'un chef des populations censées être régies par le même coutumier.

C'est dans ce contexte que voit la lagune devenir un enjeu stratégique que se déroule une série d'incidents qui vont provoquer la restructuration du système d'exploitation. S'appuyant sur les chefs de cantons certains groupes se font attribuer des portions de lagune et vont jusqu'à tenter de se substituer aux pêcheurs Aizi pour la mise en œuvre des grandes pêcheries villageoises *ané-vra*. Ces derniers jettent, alors, publiquement un sort à ces entreprises et ferment la lagune à *ané-vra* que, de fait, ni eux-mêmes ni les « usurpateurs » n'entreprendent plus par la suite. « Mais si le *pouvoir* est en quelque sorte enterré vivant, de nouveaux *droits* naissent continuellement. » La multiplication de nouveaux engins entraîne des divergences d'interprétation quant à leur mode d'utilisation (saisons, territoires), provoquant des conflits incessants. Profitant de la destruction générale du mode d'appropriation du milieu, certains villages, arguant de la non-limitation territoriale pour l'emploi d'engins de type individuel (en particulier de petites sennes à machoiron, exploitées hors du cadre lignager), viennent concurrencer sur leurs propres hauts-fonds les groupes voisins. « C'est dans ce contexte de production intensive de coutumier que l'administration coloniale va intervenir » obtenant en particulier des riverains la délimitation d'eaux territoriales villageoises qui mettent provisoirement fin aux conflits ouverts.

L'évolution du mode d'exploitation ne s'en poursuit pas moins. Les pêcheries lignagères (*bi* ou *épa*) demeurent mais sont sociologiquement concurrencées par le développement de la pêche individuelle (main-d'œuvre familiale de moins en moins disponible pour les techniques collectives). Au début des années cinquante, leur taille unitaire s'est considérablement réduite et les aînés de lignage trouvent dans les plantations arbustives, qui entament leur spectaculaire expansion, un substitut à cette source déclinante de rente. L'emploi, désormais possible, de main-d'œuvre salariée (ou quasi salariée) leur permet de pallier la difficulté grandissante à faire jouer le système statutaire de prestations de travail pour des entreprises dont le caractère communautaire est, il est vrai, de moins en moins évident.

On ne trouve pas trace en lagune Aby, de ruptures symboliques aussi spectaculaires ni d'ingérence étrangère au monde de la pêche aussi caractérisée. L'expansion *nzima* est contrôlée par le biais d'autorisations préalable d'installation et le paiement de redevances appréciables (18). Le principe de territoires lagunaires villageois, sans être totalement absent est ici limité à quelques espaces restreints et ne joue pas de rôle significatif. Il semble en revanche, que l'implosion du système social qui, en lagune Ébrié, a suivi la négation du pouvoir et de la compétence sur l'eau des groupes pêcheurs se soit, dans ce cas, produite plus tôt. La remise en cause du pouvoir est implicite et apparaît comme un effet inintentionnel et à retardement de la transformation qui s'opère au sein même de la hiérarchie sociale éotile. La révolution introduite par *ali* ne réside pas dans ses caractéristiques techniques — les Éotile connaissent alors au moins deux engins du même type, *n'goyo* (20) et *begyna* — mais dans ses conditions sociales de mise en œuvre.

Le filet *n'goyo* n'est utilisé que sporadiquement à la demande ou avec l'accord du doyen de lignage pour répondre à un besoin ponctuel. La plus grande part des captures (le contenu de la poche) revient au commanditaire pour satisfaire une obligation socialement reconnue (fête, cérémonie...). Un exemple de mise en exploitation des pêcheries *atere* a été fourni par le village de N'galoa : trois des quatre emplacements détenus en cet endroit par le lignage (*affié*) sont alloués à des neveux ou collatéraux utérins du représentant de la « chaise » (siège symbolique du pouvoir lignager). Chacun d'eux a la libre jouissance, pour la saison, de l'une des chambres de capture de l'*atere*, sous réserve que le gestionnaire du bien commun ne leur réclame une contribution à l'accroissement de ce dernier. Le niveau et la fréquence de ce prélèvement sur la production des cadets sont laissés à la discrétion du doyen. Le quatrième emplacement est en revanche cédé à des personnes extérieures à la famille moyennant restitution d'un tiers des captures au gestionnaire qui destine cette part à ses besoins propres.

La rapide adoption d'*ali* et sa substitution aux *atere* dans les établissements septentrionaux donnent lieu à deux explications qui font tour à tour figure de cause et d'effet l'une de l'autre. A la meilleure rentabilité du filet s'ajoutent des problèmes de famille qui réduisent la quantité de main-d'œuvre disponible. Le développement de la pêche individuelle manifeste, en effet, au moins une tendance à l'autonomie de la part des strates sociales statutairement dépendantes. A l'instar de ce qui s'est produit un peu plus tard en lagune Ébrié, la taille et la productivité des pêcheries ont pu en pâtir. Cette remise en cause, de fait, des rapports intra- et inter-lignagers dont les pêcheries collectives étaient l'un des moments privilégiés d'actualisation a pu, à l'inverse, s'alimenter de l'opportunisme des aînés ; l'accueil des sennes étrangères et la perception de droits y afférent, provoquant en retour une certaine désaffection pour les pêcheries de la part des cadets sociaux.

Quoi qu'il en soit de l'ordre des facteurs, expansion de la pêche individuelle et diffusion d'*ali* sont congruentes. La meilleure rentabilité supposée de ce dernier mais plus sûrement son plus grand intérêt pour les intervenants, toutes catégories confondues, réside dans la combinaison d'un accès direct et continu à la ressource et d'un mode de partage plus adaptés aux rapports sociaux, dont celui au milieu, en train de s'instaurer.

La simple possession de l'instrument (qu'il s'agisse d'*ali* ou d'un engin individuel) confère désormais un droit d'accès à la ressource ne donnant lieu, au moins pour les autochtones, ni à redistribution vers une instance supérieure, ni à contrôle spatio-temporel sur l'activité. Le propriétaire s'associe à des individus, apparentés ou non, avec qui il passe contrat. Lors de son adoption à Eplemlan, le filet est manœuvré par trois hommes. La production est répartie en quatre parts égales, l'une allant au filet, les trois autres à chacun des acteurs effectifs de la pêche. Ce partage du produit est, à l'origine, plus favorable aux catégories non détentrices d'outil de production. La rémunération du capital est proportionnellement moins importante que la part due aux garants de l'ordre social et de l'abondance, à laquelle elle se substitue. On peut, par ailleurs, supposer qu'en valeur absolue, la part du pêcheur, s'appliquant à une production étalée sur la majeure partie de l'année est, au moins initialement, supérieure à celle issue de l'exploitation des pièges saisonniers. Le succès d'*ali* et sa substitution aux *atere* repose sur la convergence d'intérêts de strates statutaires jusque-là dépendantes, bien qu'à des degrés différents, du sommet de la pyramide sociale. Hommes d'âge mûr disposant de ressources pour investir (300 francs à l'époque) et jeunes gens n'ayant pas encore les moyens de leur autonomie économique, s'affranchissent conjointement de l'emprise hiérarchique.

Si, dans un premier temps, la concurrence pour l'accès à la main-d'œuvre oppose *ali* aux pièges fixes, par la suite cette compétition le met aux prises avec les engins individuels.

Volonté de maximiser les gains ou premiers effets de la loi des rendements décroissants dus à la multiplication des engins de ce type, toujours est-il qu'*ali* grandit. Le système de partage restant le même, la part relative du pêcheur diminue. Lorsque l'équipage double, passant de trois à six individus, cette part est désormais d'un huitième. Quel que soit le niveau d'accroissement de la production résultant de l'allongement, l'écart se creuse entre propriétaires et pêcheurs tendant ainsi à la constitution d'une nouvelle stratification sociale. *Ali* induisant des capacités de plus en plus différentielles d'accumulation, la pêche individuelle devient pour le plus grand nombre la seule alternative possible mais, comme on va le voir, éphémère, à la position de manœuvre de sennes. Dans la concurrence qu'ils se livrent entre eux vis-à-vis de la main-d'œuvre les propriétaires sont entraînés dans une fuite en avant où ils trouvent au demeurant leur intérêt. L'allongement du filet permet un temps de rétablir ou d'augmenter, en valeur absolue, la part du pêcheur et contribue à fixer ou à attirer la main-d'œuvre. Tout un chacun s'empresse d'en faire autant, la pression sur les stocks qui s'ensuit, aboutit, à plus ou moins longue échéance, à une baisse des rendements, etc.

Ainsi passe-t-on insensiblement d'une problématique du partage, *i.e.* de la gestion des rapports internes aux unités de production à une compétition pour l'allocation de la ressource entre unités de production. Les enjeux se déplacent vers le rapport au milieu : la pêche individuelle qui permettait d'échapper à la condition de manœuvre subit, elle aussi, l'effet sur ses propres rendements de ce qui devient une compétition foncière.

La transition d'un mode d'accès médiatisé à un accès direct à la ressource est réalisée avant même la disparition complète d'*atere* : le nouveau mode d'exploitation fait système. Les avantages qu'il a présentés pour une majorité d'acteurs finissent par avoir leur revers. Non seulement il instaure une différenciation sociale tout aussi rigide que la précédente mais surtout, plus rien, si ce n'est l'épuisement de la ressource elle-même, ne vient réguler une fuite en avant qui s'alimente du dépassement continu des tensions et contradictions du système social qui le sous-tend. Avant même que l'ouverture du port de pêche ne vienne compliquer les données du problème (tendance au tassement des prix) une première réduction du maillage sur *ali* est l'indice d'une nouvelle forme d'insuffisance d'accès aux ressources jusque-là exploitées : le terroir-démersaux

s'épuise et doit être élargi vers la base démographique des stocks, menaçant ainsi leur capacité de reproduction.

Les phases suivantes de l'histoire de la pêcherie répètent et amplifient le processus enclenché au cours de cette période jusqu'à ce que le nouveau terroir halieutique ouvert à l'exploitation par la passe d'Assinie ne soit à son tour saturé.

1955-1960. Premier blocage foncier et transition des démersaux aux pélagiques

Époque charnière donc, tant du point de vue du contexte économique et politique que des formes de la production, elle prolonge la phase précédente tout en permettant le dépassement des limites qui y étaient atteintes. Elle préfigure aussi la crise des années quatre-vingt dont elle constitue une forme atténuée.

Le possible appauvrissement du milieu dont ROUGERIE se faisait dubitativement l'écho est confirmé — mais pour d'autres raisons que celles avancées — par le changement stratégique qui affecte l'ensemble de la pêcherie. Loin d'être cause de la crise du secteur, l'ouverture d'Assinie, en laissant pénétrer l'ethmalose en lagune, va au contraire fournir à un système de production bloqué un espace d'extension. L'arrivée en abondance sur le marché de poisson de mer à bas prix accélère la transformation du mode d'exploitation. Face à la concurrence les pêcheurs lagunaires tentent de compenser la baisse des prix unitaires en exploitant les classes d'âge jeunes, plus abondantes. Le niveau d'exploitation déjà atteint n'a apparemment pas permis longtemps de faire supporter cet effort accru par les seuls démersaux. Après une adaptation partielle, la réduction du maillage sur toute la senne est un premier indice de la mise en valeur des stocks pélagiques. Il est confirmé par l'adoption du *syndicat* par les pêcheurs individuels puisque cet engin est conçu pour la seule pêche à l'ethmalose. En se fondant sur le même principe de mise en commun de leurs moyens les pêcheurs ne pouvaient-ils opter pour une variante de filet *ali*? Le choix des pélagiques comme espèce-cible exclusive semble bien avoir été dicté par la grande abondance d'un stock pratiquement vierge. Le volume des captures compensant la faiblesse des prix unitaires, son exploitation était mieux adaptée aux conditions du marché que celle des démersaux, en voie de raréfaction au moins relative.

Ce passage marque aussi la fin de la complémentarité entre strates et leur cristallisation en catégories sociales concurrentes. Le filet *syndicat* résulte de l'agrégation de pêcheurs individuels; sa taille est directement proportionnelle aux capacités d'investissement de ses membres et il ne donne pas lieu à emploi de main-d'œuvre. Il permet à cette catégorie de sortir de l'alternative pêche individuelle *versus* manœuvre sur *ali* que la baisse générale des rendements d'une part, le tassement des prix de l'autre, rendaient inacceptable.

L'adoption d'un engin actif à maniement collectif vise à obtenir des gains de productivité par rapport aux engins individuels. En d'autres termes il s'agit d'accroître la capacité individuelle d'appropriation de la ressource. Dans le cadre d'une exploitation monospécifique les revenus sont en effet directement proportionnels au volume des captures et non plus, comme par le passé, modulés en fonction des espèces voire de la taille des spécimens capturés.

Par ailleurs, de nouveaux enjeux se dessinent. Le contexte économique et politique d'après-guerre favorise l'essor des cultures arbustives. Si la plantation est à terme source de rente, sa création et son extension nécessitent un investissement initial (achat de force de travail pour les quatre à cinq années de préparation) et par conséquent de disposer de surplus monétaires. Or, à nouveau, propriétaires d'*ali* et « syndicalistes » ont des positions de départ différentes. Du fait du mode de partage sur la senne il faudrait aux six associés du *syndicat*, pour dégager chacun un revenu équivalent à celui d'un propriétaire d'*ali*, se partager une production supérieure de 50 % à celle de la senne. Quels qu'aient été les

rendements réels des deux engins, ce nouvel enjeu social n'a pu qu'aiguillonner une dynamique déjà existante de compétition sur les stocks.

Les principaux ressorts du nouveau rapport au milieu sont définitivement en place. La volonté de parvenir à une exploitation industrielle comme le rapporte ROUGERIE (cf. *supra*), même si cette formulation n'est pas à prendre au pied de la lettre, est significative d'une conception désormais très instrumentale et somme toute moderniste du milieu. La pêche et la lagune sont une base et un espace économique d'accumulation pouvant donner accès à une autre source de rente. Sur terre comme sur l'eau, l'appropriation foncière est au centre d'un seul et même système de production extensif. Mais si l'accès à la terre demeure en partie régulé par des contraintes de statut individuel et d'appartenance lignagère et villageoise, la lagune tend au contraire à devenir un espace d'autant plus désapproprié qu'il est, pour une partie des acteurs, de transition. Enfin la nouveauté, soulignée, on l'a vu, par une interprétation en terme de sorcellerie, et l'apparente inépuisabilité des *éoubé* contribuent à faire apparaître ces dernières comme un véritable front pionnier que chacun est libre de mettre en valeur selon ses moyens.

1960-1982. Nouvelle frontière et front pionnier : l'ethmalose

L'évolution de la pêcherie au cours de la période peut à nouveau se ramener à la compétition qui oppose les deux catégories concurrentes. La seule innovation réside dans l'intervention d'une entreprise privée et de la puissance publique. Leurs intentions productivistes ne sont — au reste très provisoirement — couronnées de succès que dans la mesure où elles s'inscrivent dans cette logique sociale préexistante. La mise en valeur de ce qui constitue, par rapport à la situation antérieure, une nouvelle frontière, se déroule en trois étapes dont chacune est en quelque sorte la réponse à la précédente. Elles sont en effet dessinées par l'alternance des succès et des échecs des producteurs directs face à l'expansion continue d'un petit capitalisme rural incarné par les sennes de plage.

1960-1967. L'âge d'or de l'ethmalose

Ainsi peut-on qualifier cette phase de mise en exploitation du stock qui voit se maintenir des hauts rendements parallèlement à l'accroissement rapide de la production due à l'augmentation de l'effort. En l'absence de données permettant la comparaison entre les deux groupes d'engin on ne peut que constater l'importance numérique des *syndicats* en fin de période et supposer que cette adoption massive soit due à des performances satisfaisantes.

La phase ascendante est cependant de courte durée. Un ultime changement de maille intervenu simultanément sur les deux filets avant 1967 semble indiquer qu'une moindre disponibilité des classes d'âge exploitées ait été ressentie en même temps par les deux groupes.

L'installation à Adiaké en 1967 d'une sardinerie achetant les poissons inférieurs à 14 cm aurait pu être déterminante si son incapacité à absorber la production puis la baisse du prix d'achat n'avait, dans l'année même, donné un coup d'arrêt à son possible effet d'entraînement. Liée à ce projet qui se maintient quelques années encore, l'introduction de petites sennes tournantes motorisées, tentée par le Service des Pêches à partir de 1969-1970, ne rencontre pas le succès escompté.

1968-1978. Compétition accrue et marginalisation des *syndicats*

Les dix années qui suivent voient s'opérer une lente autorégulation du système par marginalisation et élimination progressive des unités les moins performantes. Le cœur du processus se situe de nouveau à l'articulation entre

mode de partage au sein des unités et appropriation différentielle de la ressource entre unités.

Alors que les pêcheurs au *syndicat* ne peuvent jouer que sur leur propre productivité (allongement de leur part de filet), les propriétaires de sennes bénéficient en sus de la rente que leur procure la propriété du filet. L'exploitation complémentaire des démersaux assure enfin à ces unités de meilleurs résultats financiers. Les investissements dans les deux catégories d'engin se révèlent à terme plus efficaces sur les sennes de plage puisqu'en fin de période, on l'a vu, leurs capacités globale, unitaire et par pêcheur, d'appropriation foncière sont des multiples de celles des *syndicats*. Ces derniers, confrontés au nombre croissant de leurs concurrents plus efficaces n'ont d'autre issue que de disparaître ou de se transformer radicalement.

1979-1982. Banco à crédit et second blocage foncier

L'intervention de développement sus-mentionnée offre aux producteurs directs l'opportunité d'opter pour le second terme de l'alternative. Les groupements à vocation coopérative qui se portent acquéreurs des sennes tournantes sont le prolongement des associations formées autour du *syndicat*. Le capital, obtenu à crédit, ne donne pas accès (ou marginalement) au rapport social qui prévaut sur la senne de plage mais permet à la catégorie en voie d'exclusion une réappropriation foncière qui, une nouvelle fois, va se révéler éphémère.

A production unitaire équivalente et à productivité du travail (mesurée en volume de production) nettement supérieure (cf. *supra*) les sennes tournantes procurent dans tous les cas de figure aux coopérateurs des revenus inférieurs à ceux des propriétaires de sennes de plage. En phase de remboursement (un tiers du produit) les revenus sont équivalents à ceux que procuraient les *syndicats*. Ils doublent par la suite mais en raison du poids financier des consommations intermédiaires (un tiers de la valeur produite en période d'abondance) ils demeurent inférieurs des deux tiers à ceux de leurs concurrents. Loin de faire accéder tous les acteurs autochtones à la même position dans le système de production, l'injection d'une part conséquente de capital n'offre, en dépit de gains de productivité appréciables, qu'un moyen de survie à la catégorie concernée, ce au prix d'un fort accroissement de la pression sur les stocks.

Le glissement des enjeux vers le rapport foncier qui s'était fait jour dès les années cinquante, mais avait tendance par la suite à être occulté du fait de la nouvelle frontière *éoué* d'une part, de la plus grande efficacité économique des sennes, dans un second temps, est brusquement réactualisé par cette autre aubaine que constitue l'intervention des organismes étatiques. La nature de la concurrence à laquelle se livraient les propriétaires de sennes pour attirer ou stabiliser une main-d'œuvre en grande partie étrangère désormais, est éclairée par le retour inopiné des producteurs directs autochtones dans la pêcherie. D'accès libre et pourrait-on dire, par tous les moyens, y compris ici, les plus miraculeux, la ressource n'en est pas moins limitée.

L'introduction des sennes tournantes n'a pas consisté comme antérieurement avec le *syndicat*, à mettre en valeur de nouveaux terroirs mais à capter une part des stocks jusque-là appropriée par d'autres. La mesure de cet affrontement est vite donné (1980-1981) par l'effondrement des rendements unitaires des uns et des autres.

Le constat final de la disparition de la ressource foncière, s'il semble occulter ou remettre à plus tard la prise en compte de cette contradiction, renoue avec les procédures anciennes de résolution. Perçu comme une impasse à la fois indépassable et inexplicable par les seuls intéressés, il entraîne le recours à une double médiation : celle de la sphère étatique (savoir-pouvoir) pour les arbitrages immédiats, celle du prophète « Jeannot » (21) pour l'élucidation symbolique de ce qui est aussi la manifestation d'un désordre social plus général. A la question de savoir si la réactualisation des rites et principes anciens concernant l'accès au

milieu pouvait constituer un élément de solution à la crise, un prêtre et doyen résume ainsi la situation : « Mais tu ne sais pas que ce n'est plus le génie, maintenant c'est Abidjan qui commande. »

CONCLUSION

Dépossédés, à tous points de vue, de ce qu'ils croyaient s'être donné les moyens de s'approprier, les pêcheurs ont de bonnes raisons d'être aussi désorientés : le recours simultané à l'État et au prophète ne constitue-t-il pas un double aveu d'impuissance à penser et à mettre en œuvre une autre forme de rapport au milieu ?

Pourtant si la brutalité de ses effets n'était pas prévisible par les intéressés, l'adoption massive de la senne tournante se situe dans le prolongement de surenchères répétées et vise à redéfinir à tout prix un partage foncier qui tendait à s'établir au seul profit des *ali*. Cette stratégie de réappropriation, vitale pour la catégorie en voie d'exclusion, est jouée comme un va-tout : quoi qu'il arrive et puisque libre accès est synonyme de loi du plus fort, il faut désormais compter avec cette puissance de pêche-là. Calcul ou effet inintentionnel, c'est de fait en ces termes que s'établit, du point de vue des acteurs, la nouvelle donne. Le glissement d'enjeu de la répartition (et de l'accumulation) de la valeur vers l'appropriation foncière trouve son achèvement dans l'ultime phase du processus. La compétition cesse non plus par éviction de l'un des protagonistes mais par disparition de son objet.

L'intervention finale et qui se veut régulatrice, de la puissance publique, repose sur un malentendu. Son contenu n'est certes pas sans analogie avec le système ancien : instance délivrant un droit d'accès, limitation du nombre d'unités, pouvoir de fermeture de la pêche. Mais, d'une part, ces orientations viennent à contre-courant non seulement de l'évolution des cinquante dernières années mais encore des propres incitations antérieures de l'intervenant ; d'autre part, la divergence essentielle se situe au niveau de l'objet de l'arbitrage. Les mesures prises ou préconisées reposent sur la seule considération de critères, scientifiquement établis, de gestion de la ressource. Préoccupation qui, bien que présente dans le système de contrôle ancien, n'y était pas centrale. L'abondance, garantie par la (bonne) volonté des génies et que leurs interprètes attirés avaient la sagesse et la « science » de traduire en interdits judicieux, était simultanément la preuve et la condition de la légitimité d'un ordre social nécessairement hiérarchique. C'est cette nécessité-là qui, en disparaissant avec le déploiement d'une logique capitaliste, incarnée ici avec une remarquable constance par *ali*, supprime les fondements du contrôle de l'exploitation. L'insertion, *volens-nolens*, des sociétés locales dans le processus de généralisation des échanges marchands (tout devient marchandise, travail et lagune compris) amène progressivement le plus grand nombre à s'affranchir de ces hiérarchies tutélaires fondées sur les « nécessaires » médiations entre l'homme et le monde, en particulier le milieu naturel. En retour, cette fonction, éminemment symbolique, perd son sens et sa pertinence dès lors qu'elle n'est plus au fondement des rapports des hommes entre eux. L'impuissance des génies dont parlait le doyen d'Éplemnan est le reflet de celle de la société à décrypter une histoire sens dessus-dessous. L'intervention de l'administration qui, en privilégiant la gestion de la ressource, s'attaque aux effets, dont elle a en outre contribué à hâter la venue, ajoute à la confusion.

Faute de langage de résolution et d'instance de médiation appropriés (à la situation et par les intéressés), le rapport au milieu ne peut être pris en compte pour ce qu'il est, simplement mais pleinement social, combinant selon la formule de M. AUGÉ « rapports de force et rapports de sens ». Le prophète ne s'y trompe pas qui impute le manque de poisson à des actes de sorcellerie, ces transpositions

dans l'imaginaire de tensions et contradictions sociales, en première lecture, « insensées », sans succès immédiat si l'on en juge par la répétition du phénomène d'effondrement des stocks quelques années plus tard. Situation à mettre en regard de celle de la lagune Ébrié où les pêcheurs individuels ont entre temps obtenu, non de l'administration mais du pouvoir politique, qu'il avalise une révision drastique de l'accès au milieu puisqu'elle consiste en l'éviction pure et simple de la catégorie d'engins (et d'acteurs) se livrant à l'accaparement des ressources. Les riverains de cette lagune avaient il est vrai épuisé auparavant une autre ressource : celle de recours anciens, répétés et finalement jugés inadéquats, aux devins, prophètes et autorités administratives.

Notes

- (1) E. CHARLES-DOMINIQUE, 1988.
- (2) Par ses objectifs déclarés et sa pratique d'enquêtes continues en milieu pêcheur, l'équipe de recherche du Centre de Recherche océanographique constituait l'interlocuteur naturel et le plus immédiatement accessible pour les pêcheurs.
- (3) Bien que la variabilité d'abondance de l'ethmalose soit vraisemblablement due pour partie à d'autres facteurs non encore identifiés, il semble admis que le développement rapide entre 1979 et 1981 de la pêcherie à la senne tournante ait au moins contribué à l'effondrement du stock. Cf. E. CHARLES-DOMINIQUE, 1988.
- (4) F. VERDEAUX, 1981 et 1986.
- (5) Entretiens avec M.M. Alueke OUAMIAN à M'budju (26/3/82) et Joseph AGOVI TOSÈ à Tiapoum (5/11/82).
- (6) G. ROUGERIE, 1950, p. 377, note 2.
- (7) Entretien avec M. Edouard NOGBU'N, prêtre du génie *Assemalan*, doyen du village d'Eplemlan.
- (8) Aux interdits explicites de temps et de lieux rapportés dans l'article de Cl.-H. PERROT il faut ajouter la limitation de fait de l'effort qu'entraînait, en saison sèche, la multiplicité des rites et obligations sociales qui occupaient une bonne partie du calendrier éotile. Nos propres enquêtes, nous incitent à penser que le recensement des interdits généraux, locaux, voir personnels, est loin d'être exhaustif. A titre d'exemple, Eplemlan fait état de limites entre villages (*èhè-so*), et d'interdit total sur les hauts-fonds situés devant chaque village « parce que les poissons viennent y manger », de mises en « réserve » de certains endroits décidées annuellement par chaque village...
- (9) ROUGERIE, 1950, p. 377.
- (10) ROUGERIE, 1957, pp 118-119.
- (11) Le syndicat est constitué de deux équipes de trois pêcheurs ayant mis chacune bout à bout les nappes apportées par leurs membres. En fin de période au moins (1979), les parts étaient égales. Une fois constituée, l'équipe cherche une demi-unité équivalente avec qui former le filet ; la pêche s'effectue à deux pirogues. Les demi-filets sont attachés à une extrémité, sur le lieu de pêche. Le banc de poissons une fois encerclé, deux poches distinctes sont formées en ramenant les deux extrémités libres vers le point d'attache des deux autres. Chacun des deux petits cercles ainsi formés est relevé séparément par l'ensemble des pêcheurs. La saison propice à cette pêche (plus ou moins grande abondance du poisson) est décalée dans le temps entre les zones nord et sud de la lagune. En l'absence de motorisation, l'étalement de la pêche sur l'ensemble des périodes favorables exigeait, de la part des unités, des migrations saisonnières vers des villages ou campements de l'autre zone que celle d'origine.

- (12) Les tentatives d'implantation d'une unité de conserverie de sardine à Adiake entre 1965 et 1970 pourraient avoir biaisé ces enquêtes en polarisant l'attention sur la pêche à l'ethmalose.
- (13) 1 FCFA = 0,02 FF.
- (14) Office national de Promotion rurale; Banque nationale de Développement agricole.
- (15) GIET, 1980, p. 6.
- (16) Le système de licences de pêche n'a pas permis le contingentement des filets. Sept sennes tournantes ont disparu en raison des difficultés financières de leurs propriétaires. Le nombre de sennes de plage a au contraire crû, passant à 68.
- (17) E. CHARLES-DOMINIQUE, communication personnelle.
- (18) ROUGERIE, 1957 et 1950.
- (19) Le détail de ce qui concerne la lagune Ébrié a été développé *in* : VERDEAUX, 1981 et 1986. Les deux citations du paragraphe sont extraites de VERDEAUX, 1986, p. 153.
- (20) KACOU-AOULOU, 1933; A. GRUVEL, 1913.
- (21) La profonde crise religieuse qui ébranla le monde éotile en juillet-août 1985 n'est pas sans rapport avec la crise de la pêche. La manque de poisson étant imputé aux agissements des sorciers, plusieurs villages firent appel au prophète dida Koudou Jeannot, dit Gbahie, afin qu'il les détecte et les élimine.
 En un temps record — deux jours de présence suffirent — celui-ci imposa au village un ordre nouveau auquel tous se soumièrent, et les objets liés à la religion traditionnelle furent cassés, jetés aux ordures, les arbres sacrés déracinés, les prêtres des génies molestés et frappés d'interdiction. Ainsi, par une curieuse opération d'amalgame, l'ancienne religion, jugée inefficace, était assimilée à la sorcellerie, qu'elle avait pourtant mission de combattre.
 Le nouvel ordre religieux, implanté et maintenu ensuite par les Douze — les douze apôtres de Gbahie — se manifeste principalement par une séance hebdomadaire au cours de laquelle, sous les huées de la foule, quelques hommes et quelques femmes qu'a « saisis l'esprit de Gbahie » confessent divers crimes de sorcellerie.
 Or socialement les Douze occupent une position importante : ce sont des hommes d'âge mûr, qui ont des plantations, sont membres des GVC de pêche et se sont endettés auprès des banques : ils appartiennent à la catégorie qui a été le plus durement touchée par la crise économique. Comme l'un d'eux le dit en public au Prophète :

C'est le poisson qui nous rapporte de l'argent. Certains d'entre nous ont dépensé dix millions, vingt millions pour acheter des filets et pour avoir une pinasse. Si quelqu'un agit mal et utilise contre nous un médicament pour qu'on ne prenne plus de poisson, que Gbahie le saisisse ! Ici, c'est avec le poisson que les gens gagnent leur vie.

A travers les discours des Douze transparait aussi le sentiment que les modes anciens de contrôle de l'environnement sont devenus inopérants. Ainsi, à propos de ceux qui empoisonnent les eaux de la lagune (avec du lindane) « le chef de village envoie partout des gens pour faire fétiche contre eux et cependant ils continuent ». Puisque la communauté villageoise, et derrière elle le peuple des génies qui la protégeait, est devenue impuissante à faire respecter l'ordre ancien, on compte désormais sur Gbahie et sur la crainte qu'il inspire pour prendre le relais.

Le malaise social causé par la raréfaction du poisson semble donc être à l'origine de l'adhésion des Éotile au prophétisme de Gbahie, même s'il n'en est pas la cause unique. A ce sujet voir Claude-Hélène PERROT : La religion traditionnelle éotile face au Prophète Gbahie, *in* : *Godogodo*, Revue de l'IHAA de l'Université d'Abidjan, n° 10, pp 101-152. Et Claude-Hélène PERROT : « Nouveaux prophétismes et malaise rural », *in* : Georges Balandier et les nouveaux enjeux de l'anthropologie (sous presse).

BIBLIOGRAPHIE

- Adiaké et ses problèmes. — *Fraternité Matin*, 30 juin 1967 : 6-8.
- AMON D'ABI (J.-F.), 1951. — La Côte d'Ivoire dans la cité africaine. Paris, Larose.
- Carte de répartition des engins de pêche. Enquêtes 1967-1968. — Ministère de la Production animale, Abidjan, Direction des Pêches maritimes et lagunaires 1968, 1 feuille 1/50 000.
- CHARLES-DOMINIQUE (E.), ECOUTIN (J. M.), SAN GNANMLIN (A.), 1980. — La pêche artisanale en lagune Aby Tendo Ehy (Côte d'Ivoire) : premières estimations de production. *Archives scientifiques du CRO*, Abidjan, vol. VI, n° 4 : 1-26.
- CHARLES-DOMINIQUE (E.), 1988. — La pêche artisanale en lagune Aby (Côte d'Ivoire), statistiques de pêche 1982-1987. Montpellier, ORSTOM, *multigr.*, 24 p. + annexes.
- DESFORGES (A.), 1979. — Étude concernant la création d'une sardinerie à Adiaké. Abidjan, Sardia Mai, 11 p.
- DOUCET (F.), CHAUVET (C.), GILLY (B.), MEURIOT (E.), 1985. — Aménagement des pêches lagunaires en Côte d'Ivoire. Un rapport préparé pour le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Programme de coopération FAO/Norvège/République de Côte d'Ivoire, Rome, FAO, 90 p.
- FLEUREY (M.), 1923. — La pêche sur la Côte d'Ivoire. *La géographie*, vol. 40 : 304-311.
- Fraternité Matin. — Adiaké et ses problèmes. (Anonyme), 30 juin 1967 : 6-8.
- GIET (A.), 1980. — Les GVC de pêche artisanale (lagune Aby). Ministère de l'Agriculture, ONPR (Direction de la Coopération et de la Mutualité, sous-direction des Coopératives agricoles), Abidjan, *multigr.*, 56 p.
- GUIGNARD (A.), 1910. — L'exploitation vivrière des lagunes de la Côte d'Ivoire. *Le Mois colonial*, juin : 527-540.
- GRUVEL (A.), 1913. — L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique. Paris, Larose, 193 p.
- KACOU-AOULOU, 1933. — La pêche dans le cercle d'Assinie (Côte d'Ivoire). *Bull. de l'enseignement de l'AOF*, n° 84, juillet-décembre : 225-230.
- Carte de répartition des engins de pêche. Enquêtes 1967-1968. — Ministère de la Production animale, Abidjan, Direction des pêches maritimes et lagunaires 1968, 1 feuille 1/50 000.
- PERRON (Cl.-H.), 1987. — La renaissance de l'histoire éotile dans les années soixante. Communication au colloque « Mémoires, histoire et identité ». Expériences des sociétés francophones, Université Laval, 9-12 oct. 1987 (à paraître).
- POSTEL, 1950. — La pêche en Côte d'Ivoire. Congrès des pêches et pêcheurs dans l'union française d'outre-mer. Institut colonial de Marseille, 11-14 octobre : 160-169.
- ROUGERIE (G.), 1950. — Lagunaires et terriens de la Côte d'Ivoire. *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 12, oct.-nov. : 370-377.
- ROUGERIE (G.), 1957. — Le pays Agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire forestière. *Études éburnéennes*, vol. VI : 7-210.
- VERDEAUX (F.), 1981. — L'aizi pluriel, chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire. Thèse de 3^e cycle. Paris, EHESS, 303 p.
- VERDEAUX (F.), 1986. — Du pouvoir des génies au savoir scientifique : les métamorphoses de la lagune Ébrié (Côte d'Ivoire). *Cahiers d'Études africaines*, n° 101-102, XXVI (1-2), 1986 : 145-171.